



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/S-3/NGO/1
24 mai 1994

FRANCAIS

Original:ANGLAIS/FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Troisième session extraordinaire
24-25 mai 1994
Point 3 de l'ordre du jour

LETTRE DATEE DU 9 MAI 1994 ADRESSEE PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRES DE L'OFFICE
DES NATIONS UNIES A GENEVE AU HAUT COMMISSAIRE
DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME

Communication écrite présentée par Caritas internationalis,
organisation non gouvernementale dotée du status
consultatif (catégorie II)

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après,
qui est distribuée conformément à la résolution 1296 (XLIV) du
Conseil économique et social.

[20 novembre 1994]

DECLARATION SUR LE RWANDA

Depuis l'attentat du 6 avril 1994 où les présidents du Rwanda et du Burundi ont trouvé la mort, la situation du Rwanda n'a cessé de se détériorer. L'ordre civil a pratiquement disparu pour laisser la place à une anarchie de plus en plus profonde. Selon les estimations actuelles, plus de 200.000 Rwandais ont été massacrés et un million et demi à deux millions d'entre eux sont maintenant déplacés, soit à l'intérieur du pays, soit dans les pays d'accueil voisins.

Les violences et l'insécurité proviennent d'une lutte pour le pouvoir menée par différentes factions politiques qui ont intentionnellement exploité et exacerbé les rivalités ethniques traditionnelles. En conséquence, l'accord de paix signé à Arusha en 1993 s'en est trouvé sapé, et une vague de violence pour ne pas dire un génocide a submergé le Rwanda. Cette violence qui frappe le Rwanda menace aussi de réactiver le même type de tensions dans les pays voisins.

Le Rwanda est en plein chaos, et la population survivante se trouve de plus en plus confrontée à une importante pénurie alimentaire, consécutive à la sécheresse affectant depuis plusieurs mois certaines zones du pays.

La communauté internationale a la responsabilité et le devoir d'aider à mettre fin au massacre de civils innocents et de pourvoir une assistance humanitaire à toutes les victimes du conflit.

C'est pourquoi au nom du réseau des Caritas nous en appelons au gouvernement rwandais, aux soldats et aux autorités militaires, aux milices locales et au Front Patriotique du Rwanda, afin que tous les rwandais puissent pleinement bénéficier du respect des Droits de l'Homme, que cessent les tueries des civils et que se négocie un cessez-le-feu immédiat.

Nous en appelons aussi à l'Organisation des Nations Unies, à l'Organisation de l'Unité Africaine ainsi qu'à toutes les nations de bonne volonté, leur demandant de tout mettre en oeuvre pour renforcer la présence de l'ONU, pour favoriser par leurs missions de bons offices la reprise du dialogue entre les parties belligérantes, et inciter le gouvernement intérimaire du Rwanda, les autorités militaires et le Front Patriotique Rwandais à négocier.

En effet, il est plus que jamais indispensable de :

- mettre à l'abri les populations civiles, notamment en assurant la sécurité de ceux dont la vie est menacée,
- procurer également un abri aux réfugiés rwandais et veiller à ce que les demandeurs d'asile puissent quitter le pays,
- et assurer l'accès de l'assistance humanitaire.

Le ferme engagement du respect des Droits de l'Homme, la réaffirmation des accords d'Arusha, un ferme engagement des parties belligérantes dans des négociations diplomatiques avec le soutien de la communauté internationale sont des conditions indispensables et nécessaires à un nouveau mandat de la MINUAR.

C'est à ces conditions que pourra s'organiser l'aide humanitaire nécessaire non seulement pour cette situation d'urgence immédiate, mais aussi pour la réhabilitation et la reconstruction du Rwanda et de ses populations.

Pour l'heure le réseau Caritas a des programmes de secours au Rwanda, en Tanzanie, au Burundi et au Zaïre.

Mgr Affonso Gregory
président de
Caritas Internationalis

Mgr Anselme SANON
vice-président pour l'Afrique
de Caritas Internationalis